

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 17 octobre 2022**

N° CM17102022-11  
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 11 octobre 2022**

**Nombre de Conseillers : 29**  
**Nombre de votants : 28**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAUT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M C. PRIOU

Mme E. BILLEAUD

Mme M. LERAY

Mme M. RANGEARD

Procuration à

"

"

"

M A. PERROTIN

Mme I. BROSSET

M N. RIPAUT

M D. DOLE

**Absent :**

M A. DIAS COUTO

**Secrétaire :** Mme MN FRADIN

**OBJET : PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA BOULANGERIE GOBIN**

VU la délibération n° CM14122020-09 du 14 décembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a confirmé et complété ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine architectural dans le centre historique et pour un certain nombre d'immeubles répertoriés ;

CONSIDERANT la demande présentée par M. Quentin GOBIN, pour les travaux de vitrine et enseigne de sa boulangerie située 14 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (Centre historique) représentant un montant de travaux de 4 487,00 € TTC ;

CONSIDERANT que le projet présenté a été étudié par Mme Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine ;

CONSIDERANT que ce projet est conforme aux règlements de subventions votés par le Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'octroyer une subvention représentant 50 % du montant des travaux compris entre 4 000,00 € et 10 000,00 €, soit une subvention 2 243,50 €, à M. Quentin GOBIN, pour les travaux de sa boulangerie, au titre du programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Michelle DEVANNE  
Maire



Mme Marie-Noëlle FRADIN  
Secrétaire de séance

